



## **EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 63 002 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT** le manque de consultations publiques préalables au dépôt du projet de loi n° 1 sur la constitution du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 29 est une menace au droit à l'avortement et que cette loi peut être modifiée pour en contraindre l'accès en y ajoutant des conditions d'obtention;

**CONSIDÉRANT QUE** l'interruption volontaire de grossesse est et doit demeurer un soin de santé qui n'est pas à part des autres soins de santé offerts au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la précédente ministre de la Condition féminine a récemment renoncé à déposer un projet de loi pour sacraliser le droit à l'avortement après avoir réalisé des consultations avec des groupes d'experts;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les citoyennes et tous les citoyens doivent avoir la liberté de choisir pour leur propre corps, et ce, peu importe leur identité.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de retirer l'article 29 sur l'avortement du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Ruba Ghazal  
Députée de Mercier**

**24 février 2026**

**Date de signature de l'extrait**